



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du mardi 22 novembre 2016

Date de la convocation :
16/11/2016

*L'an deux mille seize et le vingt-deux novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
13

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis
BREMONT, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE,
Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD,
Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
15

Secrétaire de séance:
Louis BREMONT

Représentés :

Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS

Absents :

DE 2016 058

Objet: Cession de parcelles MAUREL - PEYRON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal relative à la cession de parcelles communales au profit de Madame MAUREL Séverine et Monsieur PEYRON Pascal, en date du 29/05/2016.

Pour mémoire, il s'agissait d'une partie de la parcelle F344 ainsi que d'une surface prise sur le domaine public situées "le Village". Compte tenu de l'usage de ce dernier, et conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, le déclassement en domaine privé est dispensé d'enquête publique ;

Vu l'estimation réalisé par le service France Domaine pour des parcelles équivalentes, et compte tenu de la topographie du terrain,

Vu l'intervention du géomètre pour un document d'arpentage faisant apparaître :

* trois parcelles provisoires sorties du domaine public telles que :

"d" - section F pour une surface de 21 m²

"e" - section F pour une surface de 4 m²

"f" - section F pour une surface de 34 m²

* une parcelle provisoire sortie de la parcelle 344 telle que :

"b" - section F pour une surface de 50 m²

soit une surface totale de 109 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le déclassement du domaine public non cadastré situé "le village" pour une surface totale de 59 m² répartis sur les parcelles provisoires "d" - "e" - "f".
- **CONFIRME l'accord pour la cession** de l'espace déclassé ci-dessus désigné de 59m² ainsi que de la parcelle provisoire F344 "b" de 50m² soit une surface totale de 109m².
- **FIXE le prix de vente à 1 635.00€**, Maître BOULNOIS DERIEN - notaire à Banon, étant chargée de l'étude de ce dossier ;
- **RAPPELLE** que tous les frais annexes à cette cession sont à la charge de l'acquéreur (géomètre, notaire, etc...)
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer** tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

